

QU'EST CE QU'UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ? (F.D.S)

Une Fiche de Données de Sécurité est un document d'information relatif à un produit chimique.

Elle fournit un nombre important d'informations nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, ainsi que de l'environnement.

Cette fiche complète les indications mentionnées sur l'étiquette du produit (notamment les mesures de protection et les conditions d'utilisation) en renseignant :

- Les principales substances présentes
- Les dangers de toutes natures (physiques, environnementaux, pour la santé)
- Les moyens de prévention à respecter lors de l'utilisation
- Les conduites à tenir en cas d'accident, d'incendie
- Les conditions de stockage...

En les consultant, l'entreprise peut :

- Identifier les produits dangereux présents sur le lieu de travail
- Effectuer son évaluation du risque chimique
- Mettre en place des précautions d'utilisation
- Prévenir les risques pour ses salariés



COMMENT SE LA PROCURER ?

« Le fournisseur d'une substance ou mélange dangereux fournit au destinataire de cette substance ou mélange une fiche de données de sécurité conforme aux exigences prévues ».

Article R.4411-73 du Code du Travail

A chaque modification ou révision comportant de nouvelles informations significatives sur une substance ou le produit (propriétés, précautions d'usage...), le fournisseur doit fournir la Fiche de Données de Sécurité mise à jour.



Depuis juin 2015, la réglementation sur les produits chimiques a évolué.
Par conséquent, les FDS également :

Nouvelles étiquettes
Phrases de Risques R
Phrases de Sécurité S



Nouveaux pictogrammes de danger (CLP)
Mention de Danger (H)
Conseils de Prudence (P)

Pour chaque produit utilisé dans l'entreprise, le chef d'entreprise doit disposer d'une fiche :

- Spécifique au produit
- Rédigée en français
- Récente (moins de quatre ans)

L'ensemble des fiches doit être tenu à disposition des secours et du personnel.

QUE LIRE EN PRIORITÉ ?





Une FDS est composée de 16 rubriques dont 4 essentielles pour la santé et la sécurité au travail des salariés.

Rubrique n°2

Identification des dangers physiques ou chimiques du produit ainsi que des symptômes liés à l'utilisation ou à un mauvais usage, répertoriés dans :

- les mentions de danger H
- les conseils de prudence P

Il est nécessaire de vérifier l'absence de CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique) et de relever les pictogrammes CLP (Classification Labelling and Packaging) suivants :

SGH 05	SGH 06	SGH 07	SGH 08
Corrosif	Toxique	Toxique, narcotique, Irritant, sensibilisant	Sensibilisant, Mutagène, Cancérogène, Reprotoxique
			

Rubrique n°3

Composition du produit : liste notamment les substances dangereuses présentes.

Rubrique n°8

Exposition et protection individuelle : indique les valeurs limites d'exposition, liste les différents moyens de protection à mettre en place (en fonction de la partie du corps humain à protéger).

Rubrique n°15

Étiquetage légal : pictogrammes, phrases (R, H, S et P), réglementations en vigueur et maladies professionnelles pouvant être rattachées au produit.



Il est nécessaire de vérifier l'absence de CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique).

Règlementation

Ancien
étiquetage

Nouvel
étiquetage

CMR avéré

R 45, 46, 49, 60, 61

H 340, 350, 360

CMR suspecté

R 40, 62, 63, 68

H 341, 351, 361

LES ACTIONS DE VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

- Vous accompagner dans l'évaluation du risque chimique
- Vous conseiller sur les équipements de protection (collective ou individuelle)
- Animer des séances collectives d'éducation santé



Pour vous conseiller

Votre médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire :
assistant, infirmier et préventeur

Pour en savoir plus

Sites web : astia.fr - inrs.fr

Siège social : 8/10 rue des 36 Ponts 31400 Toulouse - Tél. : 05 62 13 15 51